

## DOSSIER DE PRESSE

### Inauguration du site multi-opérateurs d'accès à l'internet mobile à Bazougers en Mayenne :

**Les opérateurs télécoms tiennent leurs engagements d'accélération des déploiements dans les territoires et rappellent l'importance de simplifier les procédures administratives**

Le 12 juillet 2018, **Michel COMBOT**, Directeur général de la Fédération Française des Télécoms et les représentants des opérateurs de téléphonie mobile ont inauguré en présence de **Frédéric VEAUX**, Préfet de la Mayenne, **Philippe HENRY**, Vice-président du Conseil régional des Pays de la Loire, **Olivier RICHEFOU**, Président du Conseil départemental de la Mayenne, **Norbert BOUVET**, Président de Territoire d'énergie Mayenne, **Bernard BOIZARD**, Président de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez et **Yveline RAPIN**, Maire de Bazougers, le site multi-opérateurs d'accès à l'internet mobile à Bazougers en Mayenne.

Ce site dessert d'ores et déjà la commune de Bazougers avec des débits théoriques maximum de plusieurs Mb/s. Il a été mutualisé de manière volontaire par les quatre opérateurs dans le cadre d'un partenariat avec l'État et les collectivités locales.

L'inauguration de ce site se situe dans le contexte **de l'accord historique, signé en janvier dernier, entre les opérateurs et les pouvoirs publics pour accélérer la couverture mobile dans les territoires.**

**Cet accord prévoit notamment le passage en 4G de l'ensemble des communes du programme « Zones blanches - centres-bourgs » (ZBCB).** Les opérateurs ont inauguré les premiers sites 4G mutualisés à quatre opérateurs. Cette étape de qualification technique étant décisive, elle permettra aux opérateurs d'industrialiser dans les prochains mois le processus de déploiement de la 4G dans les zones blanches, en lien étroit avec les collectivités locales.

**Par ailleurs, cet accord prévoit la construction de 5 000 nouveaux sites financés à 100% par les opérateurs afin de généraliser la bonne couverture, au sein du dispositif dit de « couverture ciblée ».** Ainsi, les 485 premiers sites du dispositif de couverture ciblée ont été identifiés. Ces sites correspondent à des zones précédemment identifiées et que l'État et les collectivités ont souhaité voir repris intégralement par les opérateurs. Pour permettre une réussite opérationnelle de l'accord, **un protocole de coopération entre opérateurs et collectivités locales est en discussion sous l'égide de la FFTélécoms.** Les opérateurs réaffirment leur objectif de travailler de concert avec les élus locaux et les associations d'élus au profit de l'aménagement du territoire.

- **L'accélération de la couverture attendue de cet accord nécessite une simplification des démarches administratives à la mesure des enjeux pour notre pays**

Les dispositions inscrites à ce stade dans le projet de loi ELAN (réduction du délai de dépôt des dossiers d'information, suppression du délai de retrait des décisions, dérogation au principe de construction en continuité d'urbanisme, simple information préalable pour le passage en 4G des sites, avis simple des ABF, ...) permettent de gagner quatre mois sur un délai moyen de procédure administrative de 18 mois en France, contre quelques mois en Allemagne et au Royaume-Uni, et de faciliter l'implantation des équipements. **Il s'agit néanmoins d'aller encore plus loin afin de ramener à 12 mois le délai moyen des procédures administratives en France, tout en évitant que ne surviennent à nouveau des situations de blocage.**

**Ces mesures de simplifications sont en effet le préalable indispensable** à la mise en œuvre effective dans des délais resserrés de l'accord sur la couverture mobile conclu en janvier dernier entre l'État et les opérateurs.

**La Fédération Française des Télécoms espère que le Sénat confirmera, lors de l'examen en séance publique du projet de loi ELAN les avancées d'ores et déjà obtenues.**

- **Les opérateurs investissent toujours plus**

**Les opérateurs télécoms confirment leur volonté d'accélérer les déploiements, en ayant investi 9,6 milliards d'euros en 2017** pour installer, déployer, maintenir les infrastructures. 6,6 milliards ont été investis dans le fixe et 3 milliards d'euros dans le mobile. **Un record d'investissement qui représente 25% de leurs revenus.**

- **En quoi cette mutualisation est-elle une prouesse technique ?**

La mutualisation des installations est réalisée au travers de la technologie de Ran Sharing et sa mise en œuvre par les quatre opérateurs est sans équivalent dans les autres pays.

### **Le point sur la couverture des zones blanches :**

- **Au niveau national**

Au 31 mars 2018, **toutes les communes « zones blanches » de France qui disposaient d'un pylône – à savoir 3 307, sur les 3 856 inscrites dans le programme – parmi lesquelles 1 264 communes de montagne – bénéficiaient de l'internet mobile de manière mutualisée.**

Les 549 communes restantes situées en « zones blanches » sont en attente de la construction de leur pylône. Après l'accord de janvier entre les opérateurs et les pouvoirs publics, les opérateurs ont décidé de prendre à leur charge la construction des pylônes de 318 communes. Ces 318 communes figurent parmi la liste publiée fin juin par le ministère des 485 premiers sites financés à 100% par les opérateurs et qui verront le jour d'ici deux ans.

> **Dans la région Pays de la Loire**

Au 31 mars 2018, **49 communes du programme ZBCB étaient couvertes** sur les 97 communes inscrites dans le programme.

Les 48 communes restantes ont fait l'objet d'un travail entre l'État et les opérateurs pour identifier celles qui vont rejoindre le nouveau dispositif de « couverture ciblée ».

- **24 communes seront reprises par les opérateurs dans le cadre du dispositif de « couverture ciblée » et ont été intégrées à la liste des 485 sites.**
- **24 communes dont les collectivités ont souhaité conserver la maîtrise d'ouvrage, accueillent déjà ou accueilleront dans les prochains mois leur pylône.**

Au-delà de ces communes, les sites stratégiques issus des deux premiers appels à projets lancés en 2016 et ceux identifiés par la plateforme France Mobile seront repris intégralement dans le dispositif de « couverture ciblée ». Pour la région, il s'agit donc de **6 sites supplémentaires qui seront couverts en internet mobile.**

> **En Mayenne**

Au 31 mars 2018, **9 communes bénéficiaient de l'internet mobile de manière mutualisée** sur les 30 communes du programme « Zones blanches - centres-bourgs » (ZBCB). Pour les 21 communes restantes, Bazougers inaugure aujourd'hui son site, et pour les autres, l'enjeu est actuellement la construction du pylône, **sachant que 8 d'entre elles ont été intégrées à la liste des 485 sites repris intégralement par les opérateurs.**

## **L'accord historique ou « *New Deal* », c'est quoi ?**

**Les opérateurs ont signé en janvier dernier un accord historique ou « *New Deal* » avec les pouvoirs publics pour accélérer la couverture mobile. Cet accord va permettre à très court terme de trouver une solution pour les nombreuses communes du programme ZBCB qui ne disposent pas encore de pylône.**

Vous pouvez retrouver toutes les informations avec les infographies ci-dessous :

- > En quoi consiste cet accord ?
- > Comment les opérateurs vont-ils le mettre en place ?

# Un accord visant à :



**Généraliser** la 4G  
sur le réseau existant



Une accélération  
qui concerne  
les axes de transport



Une accélération  
supérieure  
**à 5 ans**  
par rapport aux obligations  
existantes

**55 000 km**

d'axes routiers prioritaires seront couverts à

**100 %** d'ici fin 2020

Passage en 4G d'ici 2020 des sites 2G/3G  
de chaque opérateur et des sites du programme  
zones blanches centres-bourgs d'ici fin 2022.

**23 000 km**

du réseau ferré régional le seront à

**90%** d'ici fin 2025

**Adopter** un nouveau  
« thermomètre »  
pour la couverture mobile :  
la « bonne couverture\* »

**5 000**

nouveaux sites pour généraliser  
la bonne couverture

Mise en œuvre d'un « **dispositif de couverture ciblée** »  
destiné à identifier **5 000 nouveaux sites** par opérateur  
définis par l'État en concertation avec les élus locaux

- **2 000 sites mutualisés** déployés en priorité dans les zones blanches  
les plus habitées
- **3 000 sites au-delà**, pour n'importe quel type de lieu (zones habitées,  
zones touristiques ou économiques, ...)



En plus du  
dispositif de  
couverture  
ciblée, les  
opérateurs  
devront densifier  
leur réseau  
mobile pour  
amener une  
« bonne  
couverture »  
à terme.

\* telle que définie par l'ARCEP – [monreseaumobile.fr](http://monreseaumobile.fr)



**Améliorer**  
la couverture  
à l'intérieur  
des bâtiments

Il s'agira notamment de  
**développer la voix sur Wi-Fi**  
(ou **VoWiFi**), à savoir utiliser  
le réseau Wi-Fi pour bénéfi-  
cier des services mobiles.  
Retrouvez le guide pratique  
« **Comment améliorer  
la couverture indoor** ».

rendez-vous sur le site  
[www.fftelecoms.org](http://www.fftelecoms.org)

[bit.ly/FFTindoor](https://bit.ly/FFTindoor)



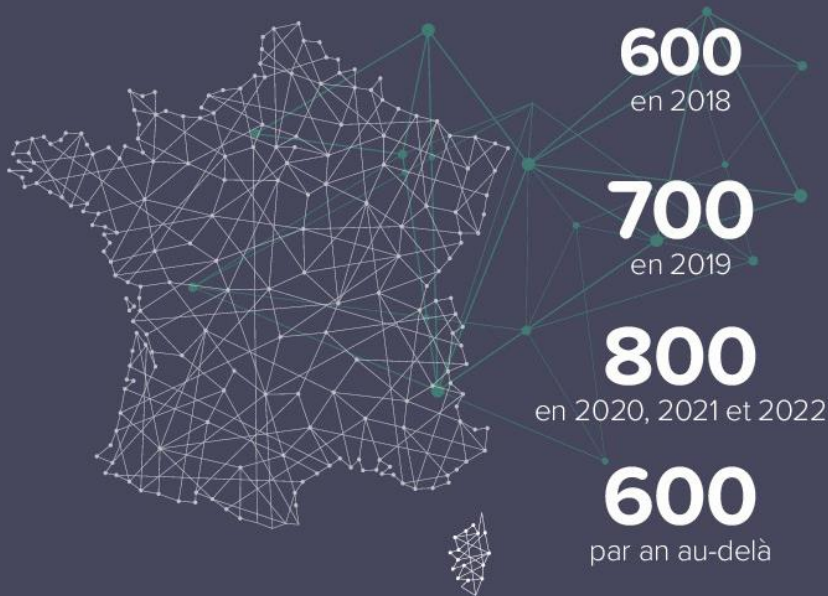
**Développer**  
des offres  
4G fixes

dans les zones identifiées  
par le Gouvernement

# Comment ?

## L'État publiera annuellement une liste de zones à couvrir,

à l'issue d'une concertation avec les collectivités locales.



**Engagement des opérateurs d'investir plusieurs milliards d'euros supplémentaires d'ici cinq ans.**

Cet investissement s'ajoutera aux investissements importants déjà réalisés par le secteur - **8,9 milliards d'euros** investis dans les réseaux en 2016.

**Les opérateurs déploieront ensuite leurs équipements de manière mutualisée,** l'avancement des déploiements sera suivi sur le site de la Fédération et au travers des cartes de couverture mobile de l'ARCEP.



**Les opérateurs ont déjà publié plusieurs solutions d'amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments.**

Ils continueront de développer ces solutions pour qu'elles soient accessibles au plus grand nombre.

retrouvez notre guide sur [www.fftelecoms.org](http://www.fftelecoms.org)

[bit.ly/FFTindoor](https://bit.ly/FFTindoor)



# À savoir



Le dispositif de couverture ciblée prend la suite, pour les collectivités locales qui le souhaitent, des programmes précédents : **zones blanches centres-bourgs et France Mobile.**



Le programme zones blanches centres-bourgs avait été initié **dès 2003** et visait à équiper **3 856 communes** en voix et internet mobile – soit **7% du territoire.**

France Mobile servait de plateforme d'échanges avec les élus sur la couverture mobile et devait permettre l'équipement, à terme, de **1 300 sites** au-delà des centres-bourgs.

rendez-vous sur le site  
[www.fftelecoms.org](http://www.fftelecoms.org)

[bit.ly/FFTAaccord](https://bit.ly/FFTAaccord)

## Qu'est-ce qu'un site ou pylône mutualisé ?

Chaque opérateur réalise lui-même une partie des sites et accueille les autres opérateurs.

La mutualisation peut donc prendre plusieurs formes – partage ou non des éléments actifs – en fonction de la configuration de la zone à couvrir.

### PARTAGE D'INSTALLATIONS

#### ACTIVES

#### PASSIVES

##### ITINÉRANCE

##### MUTUALISATION DES RÉSEAUX

##### MUTUALISATION DE FRÉQUENCES



Réseau opérateur A Réseau opérateur B

Seules des fréquences de l'opérateur A sont utilisées

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A



Réseau opérateur A Réseau opérateur B

Des fréquences de A et B sont utilisées de façon séparées

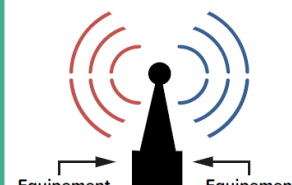
Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de celui-ci



Réseau opérateur A Réseau opérateur B

Des fréquences de A et B sont utilisées conjointement

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A ou B de façon indifférenciée



Réseau opérateur A Réseau opérateur B

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux équipements actifs de celui-ci

Créée en 2007, la Fédération Française des Télécoms réunit les opérateurs de communications électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises du secteur, en défendant les intérêts économiques de ses adhérents et en participant à la valorisation de la profession au niveau national et international.